

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 19 mars 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **dimanche 26 mars 2023 à 9h30**.

Ordre du jour :

- **Vote sur le budget principal 2023 avec l'affectation de certaines subventions.**
- **Vote sur le budget de l'eau 2023.**
- **Vote des taux d'impositions 2023.**
- **Délibération sur la destination du petit bâtiment sis sur la parcelle nouvellement échangée avec l'Etat aux Chambons.**
- **Travaux à prévoir sur les gîtes des Chambons.**
- **Travaux gestion de l'eau pluviale aux Chambons et sur la voirie.**
- **Forêt communale.**
- **Questions diverses.**

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Thierry CHAMPEL,

2023_012

Séance du dimanche 26 mars 2023

Membres en exercice : 7
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHAMPEL,

Présents : 4
Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND

Votants: 7

Secrétaire de séance: Yves MICHEL
Représentés: Jeannine GLEYZE, Josette LABORDE, Jean-Michel PERRIN

Excusés:

Absents:

Objet: Vote du budget primitif - borne -

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Borne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Borne pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 225 427.17 Euros
En dépenses à la somme de : 1 225 427.17 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	283 876.19
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 690.00
014	Atténuations de produits	3 700.00
65	Autres charges de gestion courante	225 980.00

023	Virement à la section d'investissement	PRIVAS	251 825.38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Date de réception de l'AR: 31/03/2023 007-210700381-20230326-2023_012-DE	4 409.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			791 480.57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	
70	Produits des services, du domaine, vente	5 220.00	
73	Impôts et taxes	51 148.00	
74	Dotations et participations	53 978.00	
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	673 134.57	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			791 480.57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant	
20	Immobilisations incorporelles	17 668.75	
21	Immobilisations corporelles	260 154.80	
23	Immobilisations en cours	94 000.00	
001	Solde d'exécution section investissement	62 123.05	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			433 946.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	
13	Subventions d'investissement	103 446.60	
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000.00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	61 265.62	
021	Virement de la section de fonctionnement	251 825.38	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 409.00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			433 946.60

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à BORNE, les jour, mois et an que dessus.

2023_013

Séance du dimanche 26 mars 2023

Membres en exercice :

7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHAMPEL,

Présents : 4

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Yves MICHEL

Représentés: Jeannine GLEYZE, Josette LABORDE, Jean-Michel PERRIN

Excusés:

Absents:

Date de la convocation:

Objet: Vote du budget primitif - ea_borne -

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Borne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Borne pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 577 668.34 Euros

En dépenses à la somme de : 577 668.34 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	25 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	51 061.00
022	Dépenses imprévues	3 530.00

023	Virement à la section d'investissement	PRIVAS	212 325.14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Date de réception de l'AR: 31/03/2023 007-210700381-20230326-2023_013-DE	6 470.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			303 386.14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	
70	Ventes produits fabriqués, services	6 027.00	
74	Subventions d'exploitation	200 000.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 961.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	95 398.14	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			303 386.14

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant	
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	
21	Immobilisations corporelles	206 834.14	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 961.00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	55 487.06	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			274 282.20

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	55 487.06	
021	Virement de la section de fonctionnement	212 325.14	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 470.00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			274 282.20

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à BORNE, les jour, mois et an que dessus.

2023_017

Séance du dimanche 26 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHAMPEL,

Présents : 4

Présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Yves MICHEL, Thierry TAILLAND

Votants : 7

Secrétaire de séance :

Yves MICHEL

Représentés : Jeannine GLEYZE, Josette LABORDE, Jean-Michel PERRIN

Excusés :

Absents :

Objet: EXPLOITATION DES PARCELLES 2, 3, 5 et 6 EN BOIS FACONNE -

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
COMMUNE DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2023**

CM_2023_17.

Le 26 mars 2023 à 9h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 19 mars 2023. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 3

Conseillers présents : 4 Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE,

Thierry TAILLAND.

Absentes excusées : 3 Jean-Michel PERRIN et Josette LABORDE donnent pouvoirs à Thierry CHAMPEL et GLEYZE Jeannine donne pouvoir à Thierry TAILLAND.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Exploitation des parcelles 2, 3, 5 et 6 en bois façonné

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un lot de bois en parcelles 2, 3, 5 et 6 en forêt communale de Borne pour un volume estimé de 671 m3 sous écorce a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de vendre cette coupe de gré à gré bord de route.
- Accepte que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application à l'article L.141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.
- Confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.
- Donne pouvoir à Monsieur le maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.



PRIVAS

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

Passé en conseil de M. le Maire le 07/01/2023
007-210700381-20230326-2023_017-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2023
CM_2023_16

Le 26 mars 2023 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 19 mars 2023. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, , Tailland Thierry.

Absents excusés : Laborde Josette : pouvoir à Thierry Champel , Gleyze Jeannine : pouvoir à MICHEL Yves, Perrin Jean-Michel : pouvoir à TAILLAND Thierry. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0

Objet : REVERSIONS DES ŒUVRES SOCIALES AMICALE « la FAÏNE ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Amicale « la faïne » transmis le 28 mars 2023 demandant la soumission au vote des membres du Conseil Municipal concernant la reversion des œuvres sociales allouées annuellement, calculées à partir de la masse salariale à hauteur de 1 ;25%

Il précise que la participation 2022 s'élève à 115.30 et se décompose comme suit :

Mme BOUTRAND C. : 95.33 €

Mme GLEYZE M. 12.94 €

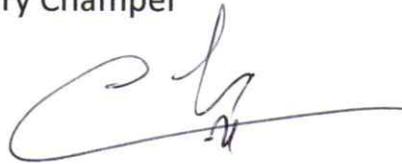
Mme MICHEL MJ. 7.03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

De verser la somme de 115.30€ correspondant à 1.25% de la masse salariale 2022.

Ainsi fait et délibéré le 26 mars 2023 à Borne.

Pour extrait conforme, Le Maire, Thierry Champel



CM_2023_14

Le 26 mars 2023 à 9h30 le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 19 mars 2023. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 3

Conseillers présents : 4Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE,
Thierry TAILLAND.

Absentes excusées : 3 jean-Michel PERRIN et Josette LABORD donnent pouvoirs à Thierry CHAMPEL et GLEYZE Jeannine donne pouvoir à Thierry TAILLAND.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TAUX IMPOSITION 2023

Le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023. Il précise que le budget principal de la commune peut s'équilibrer avec les taux de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De maintenir les taux d'imposition communaux**
- **De mandater le Maire pour mener à bien la présente décision.**

Les taux d'impositions pour 2023 seront donc :

- 22,58 pour le foncier bâti
- 21,40 pour le foncier non-bâti
- 3.18 pour la taxe habitation

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL



COMMUNE : **038 BORNE**
 ARRONDISSEMENT : **07 LARGENTIERE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC AUBENAS**

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	43 961	22,58	91,03	46 400	10 477	22,58	10 477
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 081	21,40	175,64	38 600	8 260	21,40	8 260
Taxe d'habitation (TH)	38 985	3,18	43,99	41 753	1 328	3,18	1 328
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	20 065	20 065		20 065
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)	8	9	<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	8	9	<input type="checkbox"/>
	Produit total souhaité = 20 065		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			1 978	0	-2 471		11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	20 065	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 493	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	19 572
---	--------	---	---	-------	---	---	--------

A PRIVAS
 Le 02 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
NATHALIE CORRADI
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 27/03/2023
 Pour la Commune de Borne,


PRIVAS
 Date de réception de l'AR: 31/03/2023
 007-210700381-20230326-2023_014-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	3
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	0
Taxe foncière non bâtie	1 975
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	335
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	8 119
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	41 753
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,000000

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	38,69	96,73	5,70000	5,70000	91,03	91,03
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	79,83	199,58	23,94000	23,94000	175,64	175,64
Taxe d'habitation (TH)	22,98	21,17	57,45	13,46000	13,46000	43,99	43,99
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Date de réception de l'AR: 30/03/2023
 007210700381-20230326-2023_014-DE

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
 26,29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 26 mars 2023
CM_2023_15

Le 26 mars 2023 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 19 mars 2023. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, , Tailland Thierry.

Absents excusés : Laborde Josette : pouvoir à Thierry Champel , Gleyze Jeannine : pouvoir à MICHEL Yves, Perrin Jean-Michel : pouvoir à TAILLAND Thierry. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0

Objet : Travaux en forêt communale.

Le Maire présente à l'Assemblée le devis des travaux d'infrastructure prévus par les services de l'O.N.F. sur la forêt communale de Borne pour l'année 2023. Ce devis s'élève à la somme de 4630.00€ H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant que ces travaux sont indispensables pour une bonne commercialisation des bois,

Décide :

- **D'approuver le devis proposé par les services de l'O.N.F. pour des travaux d'infrastructures sur la forêt communale pour l'année 2023.**
- **D'autoriser et mandater le Maire pour effectuer toutes démarches et signer au nom de la Commune tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 26 mars 2023 à Borne.

Pour extrait conforme, Le Maire, Thierry Champel

